



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 08 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 2026-343 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site web.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 30 septembre 2026.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Administration Générale/Conseil municipal/Avis publics/Avis public code éthique employés municipaux